Image not found or type unknown

# Securisation de falaise surplombant une voie publique

Par **annickwh**, le **20/08/2017** à **15:27**

Bonjour,

Je suis proprietaire d'une maison situee sur une parcelle delimitee par une falaise naturelle de 40 m de hauteur et 200 m de longueur surplombant la voie publique.
Suite a des eboulements de rochers (dus a des causes naturelles), la ville nous a demande d'installer des filets de protection rivetes afin de securiser la voie publique, travaux estimes a 350 000 euros.
Devant notre refus de faire ces travaux (notre propriete est invendable car qui acheterait un telle maison?), la ville a du intervenir et faire les travaux elle-meme. Elle revient maintenant vers nous et nous demande de payer ces 350000 euros qu'elle a avance.
Selon vous incombe-t-il au proprietaire de realiser des travaux d'une telle ampleur?

Je me demande si sur les routes de montagne ou l'on voit ces gigantesques falaises protegees par des filets, les proprietaires des maisons situees malheureusement au dessus ont du financer de tels travaux.

J'aimerais ceder cette parcelle (avec la maison) mais bien-sur personne n'en veut.

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés